

COMPTE RENDU SUD de la CMP BASSMS du 19 mars 2024

Compte-Rendu CMP BASS-MS du 19 mars 2024



Délégations Présentes :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT

OP : AXESS (16)

Présidence : DGT

Comme lors de la dernière CMP, et en amont d'un grand mouvement national le 4 avril, des camarades de SUD sont présents devant les locaux de Nexem en soutien de l'équipe de négociation.



Ouverture de la séance par une Déclaration liminaire SUD (ci-joint).

Après une approbation rapide du PV, l'assemblée se penche sur le point « revalorisation salariale ».

La CDFT commence par la présentation de sa proposition d'accord en rappelant le contexte politique.

Selon la CFDT, l'enveloppe ne permet pas l'extension SEGUR sur une année complète. Il conviendrait donc pour la CDFT de fixer une date d'extension courant 2024. Cela serait corrélé à l'établissement d'un calendrier ou figurerait des dates de fin de négociation.

AXESS indique travailler sur des propositions sur un accord salarial mais ne pas être prêt à les formuler dès aujourd'hui. AXESS se félicite qu'il y ait des propositions des organisations syndicales sur la table qui pourront nourrir leurs propositions. SUD interpelle Axess sur son engagement, pris lors de la dernière séance, à faire un retour et le cas échéant des contre-propositions sur la base de l'accord qu'elle a présenté en dernière CMP, incluant l'extension des 183€ avec une rétroactivité au 1^{er} juillet et une valorisation générale des salaire. Axess répond n'avoir, à ce jour pas mandat !!!

La CGT présente aussi son accord et explique qu'il s'inscrit dans le prolongement de celui de SUD présenté à la dernière CMP. La CGT réaffirme le préalable des 183 euros pour tous. Elle intègre à sa réflexion l'injonction gouvernementale à entamer les négociations et estime que son accord tient compte de cette injonction.

SUD exprime son soutien à la proposition CGT du jour.

FO explique refuser le cadre de négociation contraint posé par la ministre et que sa préoccupation est de répondre à l'urgence salariale.

AXESS exprime son accord avec l'interprétation de la CFDT des injonctions ministérielles et demande aux organisations un chiffrage de leurs propositions.

La CGT répond que les organisations syndicales ne sont pas les services techniques du ministère. Les organisations syndicales ne sont, du reste, pas traitées à égalité avec AXESS puisque aucune réponse n'a été donné à notre demande conjointe de RDV par le ministère. D'autre part, la CGT interprète l'existence d'un fond d'urgence comme la possibilité d'une marge de manœuvre qu'il convient d'étendre au maximum.

FO ne s'inscrira pas dans le cadre étrié fixé par le gouvernement et ses mesures d'austérité.

SUD explique que négocier un accord politique ambitieux pour notre secteur est le seul lobbying possible et que l'obsession d'AXESS à rentrer dans les enveloppes n'est pas la bonne méthode et conduit à l'échec.

SUD rappelle qu'on ne peut pas négocier une CCUE, un projet qui à vocation s'inscrire dans le temps long sur la base de budgets hypothétiques de l'année 2024 ou 2025 qui plus est austéritaires. Pour aujourd'hui, il conviendrait pour avancer de se centrer sur la



proposition d'accord de la CGT afin de traiter l'urgence salariale, sans s'exonérer de la question de l'entrée en négociation.

SUD explique qu'au-delà du cadre contraint exprimé par AXESS et la CFDT, l'important est les besoins des salariés et rappelle que ses préalables restent les mêmes : Pas de négociations dans un délai aussi court et avec un pistolet sur la tempe. D'autre part, suite au non agrément de la recommandation patronale, SUD demande comment elle s'applique et avec quel budget pour les établissements non soumis à agrément.

AXESS dit n'avoir aucun élément à apporter...et assure avoir fait la même réponse à ses adhérents.

La CFDT insiste aussi sur la temporalité et les exigences d'AXESS : Il faut discuter et avancer sur les paramètres sans quoi les mêmes causes produiront les mêmes effets.

AXESS indique avoir le même mandat qu'en fin d'année 2023 et reviendra bientôt avec des propositions.

Unanime, les organisations syndicales dénoncent l'immobilisme patronal qui contraste avec l'urgence à négocier.

Les préalables n'étant pas réunis FO, CGT et SUD quittent la salle durant le point sur les classifications et les rémunérations.

Concernant les professionnels de la petite enfance, AXESS informe qu'elle va revenir prochainement avec une proposition d'accord de prime. Elle reste dans l'attente de l'enveloppe du financeur (CAF).

Lors des questions diverses, SUD sollicite la DGT sur la mise en œuvre de la recommandation patronale au sein des services non soumis à agrément : la DGT repasse la main à Axess qui reste sur la même réponse évasive.

L'ordre du jour de la prochaine séance du 4 avril 2024 :

- Approbation du PV
- Point sur les 183€ pour tous
- Politique salariale
- CCUE
- Questions diverses

Paris le 21 mars 2024

